



Arrêté du 16 Ramadhan 1440 correspondant au 21 mai 2019 fixant la liste nominative des membres de la commission scientifique et technique du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE).

— — — —

Par arrêté du 16 Ramadhan 1440 correspondant au 21 mai 2019, la liste nominative des membres de la commission scientifique et technique du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE), est fixée, en application des dispositions de l'article 17 ter du décret exécutif n° 89-147 du 8 août 1989 portant création, organisation et fonctionnement du centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (CACQE), comme suit :

- 1- Mme. Henda Souilamas, représentante du ministre du commerce, présidente ;
- 2- M. Sid Ahmed Bensefia, représentant de l'institut Pasteur d'Algérie, membre ;
- 3- M. Younès Zebbiche, représentant du centre national de toxicologie, membre ;
- 4- Mme. Yamina Oussaid, représentante de l'institut national de protection des végétaux, membre ;

5- Mme. Djamila Hadj Amar, représentante de l'institut national de médecine vétérinaire, membre ;

6- Mme. Nadia Ghola, représentante de l'institut algérien de normalisation, membre ;

7- Mme. Ibtissem Ait Abderrahmane, représentante de l'Office national de métrologie légale, membre ;

8- M. Abbas Sahraoui, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre ;

9- M. Abdelaziz Ouchene, représentant de la chambre nationale de l'agriculture, membre ;

10- M. Aballeche Kassa, assistant du directeur général, représentant de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers, membre ;

11- Mme. Rym Boudouhene, représentante de la chambre nationale de pêche et d'aquaculture, membre ;

12- Mme. Fouzia Douhi, représentante du conseil national de protection des consommateurs, membre.